



Faciliter la compréhension des **paramètres et conditions d'utilisation** des plateformes en ligne

Les paramètres et conditions d'utilisation des plateformes en ligne sont souvent difficiles à comprendre pour les jeunes, voire pour les adultes. Les termes techniques, la longueur des textes et les petits caractères sont autant d'éléments qui peuvent inciter les jeunes et leurs parents à accepter les paramètres et conditions des plateformes sans réellement les comprendre.

Pour favoriser le consentement éclairé des jeunes et de leurs familles au sujet des paramètres et conditions d'utilisation des plateformes en ligne, le Collectif Vital invite les membres de la *Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes* à proposer de :

Exiger des grands acteurs du numérique qu'ils facilitent la compréhension des paramètres de confidentialité et des conditions d'utilisation de leurs plateformes en ligne pour les jeunes.

Le consentement est-il réellement éclairé lorsque les jeunes et leurs parents valident les paramètres de confidentialité et les conditions d'utilisation des plateformes en ligne?

Pourquoi faut-il agir?

La validation des paramètres et des conditions d'utilisation des plateformes en ligne **expose les jeunes à des stratégies et mécanismes qui peuvent poser des risques pour leur santé et bien-être**, comme :

- **des publicités ciblées**, basées sur leurs préférences et intérêts, suite à la collecte de leurs données personnelles;
- des mécanismes qui favorisent **la cyberdépendance**, comme les flux addictifs basés sur les algorithmes de recommandation.



EXPÉRIENCE INSPIRANTE

Le cadre juridique européen *The Digital Services Act package* (DSA) définit un certain nombre de règles, qui s'appliquent à toutes les plateformes en ligne, afin d'**assurer un environnement numérique plus sûr et protéger les utilisateurs et utilisatrices**.

- L'article 14 de ce règlement porte précisément sur les conditions d'utilisation des plateformes, en leur imposant de les rédiger dans « un langage clair, simple, compréhensible, accessible, sans ambiguïté » et de façon adaptée aux mineurs pour les plateformes qui les rejoignent davantage¹.

Quels sont les défis et les enjeux associés à cette intervention?

La réglementation des plateformes en ligne pour exiger qu'elles facilitent la compréhension des paramètres et conditions d'utilisation est-elle la voie à privilégier?

La définition d'une réglementation par les autorités gouvernementales a pour avantage d'assurer une application uniforme des directives à l'ensemble des plateformes, tout en prévoyant des sanctions en cas de non-respect.

La mise en œuvre de cette réglementation relève-t-elle d'une compétence provinciale ou fédérale?

En s'inspirant du modèle européen, il serait pertinent de mobiliser le palier fédéral pour définir une réglementation à l'échelle du Canada, dont l'application pourrait être assurée avec la collaboration des différentes provinces. En plus d'exiger des grands acteurs du numérique qu'ils facilitent la compréhension des paramètres et conditions d'utilisation de leurs plateformes, cette réglementation pourrait prévoir d'autres dispositifs pour assurer un environnement numérique plus sain et sécuritaire.

Au Québec, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* pourrait aussi être une avenue intéressante pour intégrer ce type d'exigences aux plateformes en ligne².

Comment assurer la surveillance et le respect de l'application de cette réglementation?

En Europe, une autorité indépendante appelée « coordinateur des services numériques » a été désignée dans chacun des États membres pour assurer l'application du DSA (ex : en France, l'instance qui détient ce rôle est l'*Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique* (Arcom)^{3,4}. Des instances similaires à l'échelle du Canada et du Québec, comme le *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (CRTC) ou la *Commission d'accès à l'information du Québec*, pourraient être mobilisées dans le même sens^{5,6}.



Pour plus d'informations :
collectifvital.ca | info@collectifvital.ca
514 598-8058

Cette fiche a été alimentée par une concertation de plusieurs organismes et spécialistes menée par le Collectif Vital et Capsana, qui représentent une variété de points de vue et de connaissances sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes.

© Tous droits réservés 2025

1 European Commission. (2022). *The Digital Services Act package*.

2 Gouvernement du Québec. (2023). *Projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

3 Vie publique. (2024). *Le règlement européen sur les services numériques (DSA) vise une responsabilisation des plateformes*.

4 ARCOM. (2024). *Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique*.

5 Gouvernement du Canada. (2024). *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*.

6 Commission d'accès à l'information du Québec. Disponible au : <https://www.cai.gouv.qc.ca/>